

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 742

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 20

À l'alinéa 67, supprimer les mots :

« et prendre copie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas envisageable que les agents de contrôle de l'inspection du travail puissent se servir librement dans les documents des entreprises. Cela irait à l'encontre des libertés les plus fondamentales reconnues par les principes de la République.